

AUTOEVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2015-2018

Commune(s) de : **BRETEIL**

Préambule

Le comité de pilotage « assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions. »

Instruction du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire.

« L'évaluation du projet éducatif est réalisée par le comité de pilotage, chaque année et à l'issue de la durée de la convention. Dans l'intervalle, l'évaluation continue permet d'orienter et d'adapter le projet tout au long de l'année.

L'évaluation annuelle permet aux partenaires de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints (à l'aide des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis lors de la mise en place du projet), de questionner la pertinence du projet et de le faire évoluer en fonction des nouveaux besoins.

Cette évaluation permet de réfléchir éventuellement à l'opportunité d'élargir le projet au temps extrascolaires et à l'articulation des activités proposées aux enfants d'âge primaire avec celles proposées aux jeunes scolarisés dans le second degré. »

Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité édition 2014-2015 (extrait)

L'évaluation du PEDT est à envoyer pour
le vendredi 29 septembre 2017,

par courrier électronique à : rythmes.scolaires35@ac-rennes.fr

OUTIL D'AUTO-EVALUATION DU PEDT

L'article 10 de la convention du PEDT précise que : « le porteur s'engage à produire une évaluation écrite portant sur la mise en œuvre du projet éducatif territorial »

Critères	Oui	Non	A améliorer	Commentaires ou précisions
Pilier 1 – le PILOTAGE				
Les enseignants, les animateurs, les ASEM, les parents, les associations et les autres partenaires sont représentés au sein du comité de pilotage.	*			Présences variables aux réunions.
Un comité de pilotage s'est réuni régulièrement et une instance de suivi a permis de faire évoluer le PEDT.	*			
La parole des enfants est prise en compte dans l'élaboration du PEDT et des activités mises en place.	*		*	Oui en élémentaire : évaluations des ateliers avec les smileys, charte du vivre ensemble, choix des ateliers par les enfants, forum des TAP. A améliorer en maternelle.
Le PEDT est intégré à la dynamique du PEL du territoire, lorsqu'il existe.				Il n'existait pas de PEL. Création d'un projet éducatif de la mairie en tant qu'organisateur d'accueil collectif de mineurs.
Plusieurs services municipaux participent au PEDT, <i>hors secteur éducation et animation</i> .			*	Oui avec la Médiathèque, le service communication et le restaurant municipal.
Des indicateurs de participation des enfants sont définis et utilisés.			*	
Des indicateurs de satisfaction des <u>parents et enfants</u> sont définis et utilisés.			*	Indicateurs existants : Evaluations des ateliers avec les smileys. Enquête familles (2015) COFIL et conseils d'écoles où les parents sont représentés.
Des indicateurs de satisfaction des <u>éducateurs</u> (enseignants, animateurs, intervenants) sont définis et utilisés.			*	5 réunions bilan dans l'année avec les animateurs et intervenants. Les directrices sont présentes au COFIL mais pas les enseignants. Pas de critères clairement définis.
Des indicateurs <u>quantitatifs</u> sont définis et utilisés pour évaluer la réussite du dispositif, au regard des finalités éducatives initiales.			*	Fréquentation et choix des ateliers.
Des indicateurs <u>qualitatifs</u> sont définis et utilisés pour évaluer la réussite du dispositif, au regard des finalités éducatives initiales.			*	Réunions (d'animateurs et COFIL), bilans des intervenants extérieurs, communication scolaire/périscolaire, entretiens annuels.

Pilier 2 – les MOYENS HUMAINS				
Un élu est chargé du suivi.	*			
Un technicien occupe la fonction de coordination au niveau communal ou intercommunal.	*			
Un référent périscolaire a été nommé sur chaque site scolaire.	*			
Le recrutement des animateurs pose des difficultés. <i>Merci d'en préciser la ou les raisons.</i>		*		
La stabilité des équipes d'animation est garantie.	*			
Des personnels communaux – hors animation- ont-ils participé aux temps périscolaires ? <i>Si oui, merci de préciser les services ou catégories concernées.</i>	*			Médiathèque, les ATSEM
Un plan de formation concernant l'ensemble des intervenants a été mis en place.	*			BAFA, 9 heures de formations par an en interne, formations CNFPT, DDCSPP et La Ligue de l'Enseignement, BPJEPS.
Des formations conjointes (enseignants, animateurs, ASEM, ...) ont été réalisées.			*	Formations animateurs/ATSEM réalisées en interne (notamment avec d'autres communes). Difficultés de formation communes avec les enseignants ; il serait souhaitable que la dotation horaire des enseignants inclue les formations pour la mise en œuvre du PEDT (1 ^{er} secours par exemple)
Pilier 3 – l'ARTICULATION scolaire-périscolaire-extrascolaire entre adultes				
L'analyse initiale des besoins éducatifs des enfants du territoire est partagée par l'ensemble des partenaires.	*			
Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires.	*			
Les liens entre le PEdT et le Projet d'école ont été repérés et développés en concertation.			*	A remettre à jour avec les projets d'écoles 2016-2020
Les temps de transition ont été identifiés et formalisés.	*		*	Revoir le retour des TAP maternelles publiques, et les sorties de classes de l'élémentaire publique.
Les temps de transition permettent un échange d'informations entre enseignants, animateurs et intervenants.			*	Les informations essentielles sont passées, mais la communication ne se fait pas sur ces moments-là.
Des modalités de concertation régulière ont été mises en œuvre entre les éducateurs (enseignants, animateurs, intervenants). <i>Merci de préciser la fréquence.</i>			*	COPIL et cahier de liaison
Des projets partenariaux entre le scolaire et le périscolaire (voire				Projets mis en place : <i>Les 1000 ruisseaux</i> (aménagement d'un jardin public communal par les habitants, les

l'extrascolaire) ont été réalisés. <i>Si non, merci d'en préciser la ou les raisons.</i>			*	écoles...) et le Jardin à l'élémentaire. Manque de temps de concertation entre enseignants et animateurs.
La collaboration entre les équipes scolaire et périscolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>	*			Evolution positive (exemple : travail sur la sieste, participation du service périscolaire aux équipes éducatives)
La collaboration entre les équipes périscolaire et extrascolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>	*		*	Points positifs : Règlement de la cour, Jardin à l'élémentaire, Charte du vivre ensemble, Participation au COFIL. Mettre en place davantage de projets communs avec des réunions collectives.
La collaboration entre les équipes scolaire et extrascolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>			*	Améliorer la communication et les projets communs.
Pilier 4 – l'ARTICULATION scolaire-périscolaire-extrascolaire pour les enfants				
La continuité éducative entre les différents temps périscolaires de la journée a été prise en compte.	*			Continuité des équipes, un seul directeur, travail de communication.
Une cohérence a été recherchée entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi.	*			Règlement de la cour et la charte du vivre ensemble, partage du matériel et des locaux.
Les enfants et les familles ont accès à une offre de loisirs de proximité le mercredi après-midi et sans coupure dans la prise en charge de l'enfant.	*			Les animateurs de l'ALSH vont chercher les enfants à l'école. Les enfants ont la possibilité de se rendre à leurs activités associatives.
Les temps périscolaires sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs. <i>Si seuls les TAP sont déclarés, merci de le préciser.</i>	*			Sauf la garderie du matin et la pause méridienne en élémentaire.
Les activités proposées correspondent aux finalités éducatives initiales du PEdT.	*			
Les activités proposées sur les temps périscolaires se distinguent clairement des activités scolaires.	*			Questionnement sur les enfants de la maternelle privée (mêmes locaux, mêmes ATSEM en fin de journée).
Les activités proposées ont évolué au cours des 3 années du PEdT. <i>Merci d'en préciser la ou les raison(s)</i>	*			Enrichissement de la proposition d'activités. Activités peu demandées supprimées. Plus de périodes blanches. Davantage d'activités spécifiques en maternelle.
Les ressources du territoire ont			*	Désengagement de certains acteurs.

limité les activités proposées.				
L'organisation proposée a évolué au cours des 3 années du PEdT. <i>Merci d'en préciser la ou les raison(s)</i>	*			Exemple : insatisfaction des enfants de l'école privée (pas de choix des activités et ateliers dans les classes) ; ils ont donc intégré les ateliers de l'école publique.
Les locaux mobilisables pour les TAP sont en nombre suffisants et adaptés à l'accueil de mineurs (<i>en termes de surface, d'aménagement, de proximité et de fonctionnalité</i>).	*			
Des classes sont mobilisées lors des TAP.		*		Confortable pour les enseignants.
Des règles de fonctionnement et de partage des locaux scolaires sont formalisées.	*			
Pilier 5 – l'ACCESSIBILITE financière				
La participation aux TAP est gratuite. <i>Si non, merci d'annexer la grille tarifaire au présent document.</i>	*			
Les tarifications (périscolaire ,ALSH, Restauration...) prennent en compte les ressources des familles. <i>Si oui, merci d'annexer la grille tarifaire au présent document.</i>	*			
Pilier 6 – l'ADAPTATION aux publics				
Les raisons pour lesquelles des enfants ne fréquentent pas les TAP sont identifiées. <i>Merci de les préciser.</i>	*			Activités extrascolaires pendant les TAP, parents présents qui préfèrent récupérer leurs enfants.
Des aménagements permettent aux enfants en situation de handicap de bénéficier des temps périscolaires (<i>accueil du matin et du soir, restauration, TAP</i>). <i>Merci de préciser les catégories d'aménagements.</i>	*			AVS sur les temps périscolaires. Locaux adaptés (un seul niveau dans tous les locaux, rampe d'accès à l'école et l'ALSH). Partage des PAI avec l'école.
Des enfants en situation de handicap ont bénéficié des temps périscolaires (<i>accueil du matin et du soir, restauration, TAP</i>).	*			
Une organisation adaptée permet aux enfants scolarisés en ULIS de bénéficier des TAP. <i>Merci de préciser les adaptations.</i>				Pas d'ULIS à BRETEIL.
La durée des déplacements lors des TAP est adaptée au temps d'activité et à l'âge des enfants.	*			
Les enfants de maternelle ont accès à des TAP adaptés. <i>Merci de préciser les adaptations.</i>	*			A l'école publique : temps calmes après le repas, yoga, sieste intégrée aux TAP. A l'école privée : temps de récréation après l'école, puis

			activités variées et possibilité de jouer comme ils le veulent dans des coins aménagés.
Pilier 7 – la place des PARENTS et ENFANTS dans le PEdT			
Une information sur les intentions éducatives a été transmise aux familles	*		Réunion publique. Présentation des objectifs éducatifs en conseil d'école. Site internet, bulletins d'informations aux familles (5 fois par an).
Une information sur les modalités organisationnelles a été transmise aux familles	*		Règlement écrit en début d'année. Réunions de début d'année, bulletins d'informations aux familles, contacts par mails et téléphone possibles.
Le projet laisse une place au choix de l'enfant	*		
Les parents participent à des temps de réflexion collective concernant le PEdT (Comité de Pilotage, Conseil d'école...).	*		
Les parents représentés au Comité de Pilotage du PEdT.	*		
Les temps de transition permettent un échange d'informations entre enseignants, animateurs, intervenants et familles.		*	Les parents ne voient plus les enseignants à la sortie de l'école (sauf à la maternelle publique). Améliorer la transition animateurs/enseignants.
Pilier 8 – la prise en compte des RYTHMES de l'enfant			
Le projet laisse la possibilité aux enfants d'accéder à des activités libres, voire « de ne rien faire »	*		Sauf à l'école élémentaire privée où ils ont 2 ateliers « dirigés » par semaine et pas de temps « libres ».
Les activités proposées ont évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>	*		Travail à la maternelle sur le temps de sieste, de repos, yoga.
L'organisation des activités périscolaires a évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>	*		Changement d'horaires à la maternelle publique. Accueil à 13h20 pour la sieste. Les enfants de l'école privée accueillis à l'école publique (temps d'activités réduits).
Les durées des activités périscolaires ont évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>	*		Les enfants de l'école privée accueillis à l'école publique (temps d'activités réduits).
Une réflexion collective a été menée pour adapter l'emploi du temps des enfants à leur capacité d'attention durant la semaine.	*		
Une réflexion collective a été menée pour adapter les activités scolaires et périscolaires aux temps les plus propices aux	*		

apprentissages des élèves.				
Si la sieste en maternelle a lieu pendant les TAP, le réveil échelonné est organisé.	*			

Fait à Breteil

le 20 juin 2017

Document complété, lors du Comité de Pilotage du 20/06/2017, par les membres suivants :

Identité	Fonction	Représentant(s) de...	Mail
Céline CLAVIER	Adjointe à l'éducation	La commune (<i>élus</i>)	celine.clavier1@gmail.com
Karine MENDES	Coordinatrice enfance jeunesse	La commune (<i>coordination</i>)	animation@breteil.fr
Cécile FONTAINE	Membre de l'Association des Parents d'Elèves de l'école Les Trois Rivières	Les parents d'élèves	Cecilef16@yahoo.fr
Christine FAUCHOUX	Directrice de l'école élémentaire Les Trois Rivières	L'équipe enseignante	ecole.0351811d@ac-rennes.fr
Alexandra MARQUEZ	Directrice de l'école maternelle Les Trois Rivières	L'équipe enseignante	ecole.0352145s@ac-rennes.fr
Audrey GUITTON	Directrice de l'école primaire Notre Dame	L'équipe enseignante	ecolenotredamebreteil@gmail.com ecole-privee.breteil@orange.fr
David MOISAN	Directeur des accueils périscolaires	L'équipe périscolaire	david.breteil@gmail.com
Véronique BARDOU	ATSEM à l'école maternelle Les Trois Rivières	L'équipe périscolaire	y.bardou@free.fr
Anne BOMPARD	Coordinatrice des accueils de loisirs gérés par Les Francas d'Ille-et-Vilaine	L'équipe extrascolaire	anne.bompard@francasbzh.fr
Alain COIRRE	DDEN	L'école élémentaire Les Trois Rivières	alain.coirre@wanadoo.fr